

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 28 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	15
Procurations :	0
Votants :	15

Présents :**Délibération n° 42**

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Catherine BERTHERAT, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Sylvie MICHEL, Christian PERRET

Absents excusés :**Absents non excusés :****OBJET :**

Secrétaire de séance : Henri MENU

Pouvoirs :**Devis**

Mandants

Mandataires

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 22 mai 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.
Publié sur le site internet le 10 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-13 du 26 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°2026-34 du 28 mai 2026 portant précision des délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu les devis présentés

Monsieur le Maire présente plusieurs devis afin de répondre aux besoins de la commune.

Conformément aux délibérations du 26 mars 2026 et 28 mai 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire, certaines décisions peuvent être prises directement par celui-ci dans la limite des seuils définis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de ce prestataire et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

• **D'approuver le(s) devis suivant(s) :**

- **Les travaux de réfection des plafonds de l'école :**

Débuteront début juillet pour une durée de 3 semaines.

Les élus seront sollicités pour enlever le mobilier et permettre l'intervention du de l'entreprise.

Nécessité de renforcer la structure pour permettre l'isolation : 2 158,64 € HT

⇒ ***Entreprise GIROUD à Craitilleux***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **Les chauffages (pompe à chaleur) pour l'école**

⇒ ***FORISSIER à Craitilleux (dalle béton incluse + l'électricité incluse) : 35 500 € HT + Contrat d'entretien***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **Le contrat de partenariat avec Toshiba (copieur mairie et école)**

⇒ ***1 248,82 € /trimestre***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **Boitier du défibrillateur du stade de foot**

⇒ ***Société DEFIBRIL : 485,40 € TTC***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **Eclairages leds des locaux du foot**

⇒ ***YESS ELEC : 833,66 € HT***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- **Eclairages leds pour école sur la partie ou les plafonds seront refaits.**

⇒ ***YESS ELEC : 886,10 € HT***

APPROBATION A L'UNANIMITE

- Réfection bureau Directrice école

⇒ CHRIS ELEC : 1 053,47 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- Eclairage extérieur de la mairie / câblage école

⇒ CHRIS ELEC : 1 240 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- Vidéo de visite virtuelle

⇒ MARECHET : 250 € HT

APPROBATION A L'UNANIMITE

- Panneau d'affichage

⇒ FOREZ SIGNALISATION : 1 397,00 € HT

⇒ Pose : 300 € HT

APPROBATION A LA MAJORITE (11 POUR ; 1 CONTRE : Catherine BERTHERAT ; 3
ABSTENSION : Luc BOUDET, Tristan COURBON, Arnaud VASSAL)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tous documents afférents à ces opérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
suscits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance



Henri MENU

Le Maire,



Baptiste BON